

Le <mark>Point</mark> **Retraite**

Le 14 février 2012 N° 05-2012

Section Professionnelle des retraités - Supplément à la Lettre de la Michodière

SOMMAIRE

P1: Edito

P 2 : A savoir Vie de la section

P 3: Vie des régions Contacts

P4: Bulletin d'adhésion

C'est toujours la faute des autres.

Hier les fonctionnaires, aujourd'hui les retraités, demain a qui le tour ?

Que ne dit-on pas de cette génération de « vieux », « privilégiés », « égoïstes », qui ont tous travaillé plusieurs décennies et que l'on voudrait responsable de tous les maux de notre société aujourd'hui.

Il m'est arrivé bien souvent, encore actif, mais près de la sortie, d'entendre les plus jeunes dire : « tu as de la chance... toi, au moins, tu auras une retraite ! ».

Ce n'est pas d'hier que l'on cherche un bouc émissaire pour désolidariser les générations ou les salariés, quelque soit leur statut.

Sommes-nous responsable de la crise ? NON
Sommes-nous responsable de la dette publique ? NON
Sommes-nous responsable des déficits sociaux ? NON

Posons-nous la question de savoir pourquoi la dette publique a explosé ?

- L'impôt sur les sociétés à diminué de 20 milliards d'euros.
- Pour la première fois depuis 1945, la masse salariale sur laquelle reposent les ressources de la sécurité sociale (cotisations sociales, CSG...) a baissé.
- Les politiques économiques menées depuis des années et les cadeaux fiscaux (loi TEPA, réforme de la taxe professionnelle, etc.) en sont la cause directe.
- Malgré les dizaines de millions d'Euros versées à des sociétés de conseil dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), cette réforme toujours en chantier n'a permis d'économiser qu'un quart des sommes prévues en 2010. De plus, cette politique nuit gravement à la qualité du service public.

Hier indigné, aujourd'hui râlez, demain révoltez-vous.

Serge RIO Secrétaire de la section professionnelle des retraités

Le numéro 5 du point retraite est maintenant entre vos mains.

Le moment est venu de connaître ton avis et, pour cela, avec les membres du bureau nous te soumettons un questionnaire joint.

Merci de prendre quelques minutes de ton temps pour y répondre.

A savoir

Retraite et maternité? L'astuce à connaître...

A compter du 1^{er} janvier 2012, les indemnités journalières versées durant le congé de maternité seront assimilées à un salaire.

A ce titre, elles seront donc prises en compte dans le calcul du montant de la retraite (décret 2011-408 - Journal Officiel du 15/04/2011).

Jusqu'à présent, le congé de maternité n'était pris en compte que dans le calcul des trimestres.

Les tarifs sociaux c'est automatique

Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz vont être automatisés à compter du 1er janvier 2012. Ces tarifs sont destinés aux ménages dont les revenus sont inférieurs au plafond de la CMU complémentaire, soit 7771 € par an pour une personne seule, ou 11657 € pour un couple.

Les foyers éligibles bénéficieront désormais de ces tarifs sans avoir à faire de démarche, grâce au fichier des allocataires de la CMU complémentaire, sous contrôle de la CNIL.

Le relevé de situation individuelle pour l'ensemble de ses régimes de retraite disponible en ligne début 2012

02/01/2012 - La CNAV nous signale cette grande nouveauté 2012 qui marque une nouvelle étape dans le droit à l'information de chaque citoyen sur sa retraite. Désormais, un « relevé de situation individuelle », qui retrace l'ensemble de votre carrière professionnelle en listant le nombre de trimestres et de points acquis auprès des régimes de retraite obligatoire de base et complémentaire.

Ce relevé est accessible sur les sites des différents organismes de retraite obligatoire. Parallèlement, il continue d'être adressé systématiquement par courrier aux assurés des leurs 35, 40, 45 et 50 ans. Pour consulter son relevé de situation individuelle, il faut préalablement s'inscrire en ligne pour obtenir un mot de passe communiqué par courriel.

https://www.lassuranceretraite.fr/cs/Satellite/PUBPrincipale/Qui-Sommes-Nous/actu/Releve-Situation-Individuelle-en-Ligne?packedargs=null (Recopier le lien dans votre navigateur)

via de la section

Agenda

 Prochain Conseil National Professionnel aura lieu à Lille les 3 et 4 avril 2012.

* * *

 Prochaine réunion de la Section Professionnelle des retraités aura lieu le 5 juin 2012

Exprimez-vous!

N'hésitez-pas à transmettre vos questions et/ou suggestions au SNFOCOS, à l'attention de la Section Professionnelle des retraités.

Si vous connaissez des retraités non adhérents ou de futurs retraités, n'hésitez pas à le faire savoir au Délégué Régional au Secrétaire de syndicat départemental.

Pour ne pas être coupé de l'information, pensez à nous indiquer si vos coordonnées postales, internet ou téléphoniques ont changé. Merci

* *

vie des régions

Les membres du Bureau de la Section Retraités des régions Nord – Pas-de-Calais - Picardie et PACA se sont portés volontaires pour être destinataires des coordonnées des adhérents retraités de leur région.

Si d'autres membres du Bureau, issus d'autres régions, sont également intéressés, en faire la demande par mail à snfocos.retraites@orange.fr

Nous consacrerons désormais une rubrique à la vie des régions. Faites-nous remonter les informations (réunions, colloques, activités diverses et variées...).

Le point retraite, c'est aussi le support de communication et d'échange entre tous les adhérents retraités du Nord, du Sud, de l'Est, de l'Ouest, du Centre et de l'Outremer.

Contacts

Région Parisienne : Serge RIO

06 47 63 02 69 rio.bzh@orange.fr

Région PACA : Albert MAZZELLA GENOVESE Joseph FRANCHINI Claude

06 09 53 10 42 04 93 35 92 26 06 66 34 69 12

<u>albert.mazzella@orange.fr</u> <u>joanag06@aol.com</u> <u>terravecchia13@yahoo.fr</u>

Région

Nord - Pas-de-Calais -

Picardie : Marc MALAPEL

06 89 01 51 99

mmarc.malapel@sfr.fr

Midi Pyrénées : MANOU-BALDY Véronique

06 70 00 51 60 vbaldy@orange.fr MOUTON Gérard 06 14 18 91 91 GFMOUTON@aol.com



BULLETIN D'ADHESION

	Cachet de la Section	N° d'inscription :
	Je soussigné(e)	
Adhérents retraités, incitez vos anciens collègues à nous rejoindre!	NOM : PRENOM :	
	Date de naissance :	Lieu de naissance :
	Adresse :	Villo .
Le montant de	Code postal :	Ville :
la cotisation est de 50% du tarif « actifs »	Déclare donner mon des Organismes Socia	adhésion au Syndicat National FORCE OUVRIERE des Cadres aux à compter du :
+	☐ 1 ^{er} janvier ☐ 1 ^{er}	avril
66% d'avantage fiscal	=	re que la cotisation est payable d'avance trimestriellement, annuellement au choix de l'adhérent. Un droit d'admission est on.
	Ancien organisme em	ployeur :
	Dernière fonction occi Dernier Niveau / Coef	
	Téléphone personnel :	ou portable :
	Fait à	Le,
	Signature	